

Documents sélectionnés dans les « dossiers de presse » de la bibliothèque et des archives.

6,10 m à Besançon 2,80 m à Ornans

D'après la cellule de crise mise en place par la préfecture de Franche-Comté, l'accalmie annoncée est confirmée par les prévisions météorologiques. Dans la dernière nuit, il y a eu quelques averses résiduelles en première partie. Le retour du froid et de la neige est attendu pour la nuit de dimanche à lundi.

Tôt ce matin, on prévoyait des niveaux atteignant 5 m 30 à Voujeaucourt, 6 m 10 à Besançon et 2 m 80 à Ornans. Une quinzaine de routes étaient, hier, coupées.

Particulièrement la RN 83 à hauteur de Chouzelot, la RN 437 à Audincourt, la RN 469 à Bart et la RD 464 à Sancey-le-Grand.

Les voies d'accès conduisant à Blussangeaux, un village de 70 habitants du secteur de L'Isle-sur-le-Doubs sont inutilisables.

Des moyens nautiques nécessaires sont mis en place par les services de secours et d'incendie.

Un dispositif particulier-groupe électrogène, moyens de pompage prépositionnés et concours du Régiment de

Génie de l'Armée-a été mis en œuvre pour garantir le fonctionnement et l'accès à la maison de retraite et à la maison d'accueil spécialisée de Quingey.

Une soixantaine de pompiers se relaient sur le terrain. Pendant ce temps, une centaine d'autres se tient prêt à intervenir en cas de besoin. Hier, vers 19 h, ils ont assurés une centaine d'intervention pour des motifs de mise en sécurité des habitations. Aucune intervention, à la même heure, n'était motivée par le secours à personne.

L'appui du 19^e régiment du Génie

Le 19^e régiment du Génie de Besançon s'est particulièrement distingué dans les opérations de soutien aux populations sinistrées lors des inondations ou lors des averses de neige.

Ils sont ainsi intervenus dans le début de la seconde quinzaine de février à Lamoura, pour déneiger la toiture du complexe sportif qui menaçait de s'écrouler.

Les capitaines Ryff et Piqueras expliquent également qu'une « section d'une quinzaine d'hommes étaient en renfort à Piquemiette, le jour où a eu lieu la coulée de neige mortelle ».

Le 20 février à 20 h, une section était appelée à Quingey pour déposer un pont provisoire sur une route coupée en deux. Ils étaient égale-

ment présents à Avanne pour évacuer la population si la digue venait à s'écrouler et ils sont allés en renfort des sapeurs-pompiers à Blussangeaux.

Les deux capitaines soulignent enfin que « l'intervention du 19^e Génie sur tous les fronts des intempéries en Franche-comté s'explique par le fait qu'ils disposent, en permanence, des moyens pour secourir les populations. Ces moyens vont de la mise à disposition de zodiacs pour évacuer les habitants d'une commune inondée, comme à Avanne, à la construction d'un pont provisoire ».

Toutes leurs interventions se sont faites à la demande des préfets et sous-préfets de la région.

L'heure des premières estimations

Cinquante-cinq communes du département ont déjà déposé un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la préfecture.

Jean-François Longeot, le maire d'Ornans, a saisi le message de Dominique Voynet. Venue constater les dommages occasionnés par les crues dans la patrie de Courbet, le 26 février dernier, la ministre de l'Environnement lui avait clairement expliqué que l'état de « catastrophe naturelle » ne s'applique qu'à des événements d'origine exception-

nelle. Elle mettait ainsi le doigt sur une question ô combien délicate: est-ce qu'une crue à Ornans présente un caractère extraordinaire?

« Une crue exceptionnelle »

De toute évidence non. D'autant qu'en vingt ans, la commune a dû faire face à

une douzaine de catastrophes de ce genre...

Pour autant, Jean-François Longeot ne désarme pas. Au contraire, il considère que « la crue qui a eu lieu du 19 au 23 février dernier était exceptionnelle ». Et il s'en explique: « D'abord, parce qu'il y avait deux mètres de neige dans le haut Doubs à une période où il s'est abattu des trombes d'eau sur le département, et puis, parce que ce n'était pas la Loue qui était en crue à Ornans, mais les ruisseaux! ».

Ces arguments l'ont donc conforté dans sa décision de déposer un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture du Doubs. Besançon et 53 autres communes du département ont emboîté le pas. A la préfecture, on en profite d'ailleurs pour annoncer que la date limite de dépôt des dossiers prendra fin ce midi.

Le préfet, Claude Guéant, disposera alors de deux semaines pour étudier toutes les demandes, avant de les

transmettre au ministre de l'Intérieur, à qui reviendra la décision finale.

Les dommages

Pour conserver leurs chances de voir aboutir leurs dossiers, il semble que les maires n'aient pas trop salé la note. A Besançon, on estime que les frais de réfection de l'Opéra-Théâtre et des autres établissements municipaux sont minimes. La ville, cependant, prend à sa charge les dommages non compris dans le champ d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle. Cette enveloppe s'élèverait à 400.000 F pour refaire la voirie endommagée et les chemins des rives du Doubs.

A Morteau, les dégâts des routes s'élèveraient à 30.000 F. Quant à Ornans, Jean-François Longeot parle d'environ 1.000.000 F pour la réfection de la voirie. Là encore, le maire compte sur l'aide des pouvoirs publics et notamment de l'Etat pour

financer les travaux. Enfin, la DDE explique que le bilan des dommages causés par les crues n'est pas réalisable actuellement: « Des routes viennent à peine d'être réouvertes comme dans le secteur de Levier et de Blussangeaux.

Les sinistrés

Reste la question des sinistrés. A Besançon, 94 commerçants et particuliers se sont signalés auprès des services de la mairie. Ceux qui l'ont oublié, ont jusqu'au 12 mars pour se faire connaître. A Ornans, Jean-François Longeot assure que « tous les commerçants ont été touchés: « hormis les dommages dus aux inondations, certains commerçants sont restés fermés jusqu'à mardi, soit 10 jours de travail perdus. La perte d'exploitation est considérable ».

D'où toute l'importance que l'état de reconnaissance naturelle soit reconnu.

Alexandre POPLAVSKY